Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20190624-2019_06_15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2019
Publication : 25/06/2019

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP

DELIBERATION N° D.2019.06.15
du Conseil communautaire du 24 juin 2019

Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite à l'incendie du 15 avril 2019.
Attribution d'une subvention exceptionnelle de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au profit de la Fondation Notre Dame.

Date de la convocation : 17 juin 2019
Date d'affichage : 25 juin 2019
Nombre de conseillers en exercices : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont Présents :

Mme Laurence AUGERE, M. Michel BANCAL, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, M. François LAMBERT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absent excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Laurent DELAPORTE, Mme Marie DENAISON, Mme Magali LAMIR, M. Erik LINQUIER, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.
Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Laurence AUGERE).

******

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 ; L.2131-11, L.2144-3, L.2311-7, L.5211-1 et L.5216-5 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 ;

Vu le projet de loi n° 1881 pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 avril 2019 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » ; fonction 324 : « entretien du patrimoine culturel » ;

Vu l'avis de la commission des finances, du personnel et de l'administration générale du 12 juin 2019 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'incendie qui a ravagé dans la nuit du 15 au 16 avril 2019 les deux tiers de la toiture ainsi que la flèche de la cathédrale de Notre Dame de Paris a provoqué une immense émotion tant nationale qu'internationale.

A la suite de ce drame, une souscription nationale a été ouverte Elle a pour objet le financement de la conservation et de la restauration de la cathédrale et de son mobilier. Plusieurs acteurs se sont engagés avec l'Etat pour permettre à chacun de contribuer à la renaissance de ce joyau, de manière transparente et sécurisée.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de la Fondation Notre-Dame, qui affectera ces fonds au Programme Cathédrale destiné à restaurer l'édifice et à participer à son rayonnement pendant les travaux.

La subvention étant d'un montant supérieur à 23 000 € et la Fondation Notre-Dame un organisme de droit privé, la signature d'une convention est indispensable sur un plan juridique et comptable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

1) d'approuver le versement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de la Fondation Notre Dame, en vue de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
2) d'approuver la convention relative à venir et d'autoriser M. le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 58
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 71 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 28/06/2019
Par Manuel PLUVINAGE

pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage